



OIT/BIT – IPEC-BENIN

**LES BONNES PRATIQUES ISSUES DE LA
MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE
D'INTERVENTION AU BENIN DU PROJET
ECOWAS II « *Elimination des pires formes
de travail des enfants en Afrique de
l'Ouest et renforcement de la coopération
sous régionale à travers la CEDEAO* »**

Mars 2014

SOMMAIRE

Introduction.....

1- Les femmes réorientent leurs actions de solidarité communautaire pour le maintien des enfants à l'école.....

1-a) Défi

1-b) Réponses.....

1-c) Résultats.....

1-d) Description de la bonne pratique.....

1-e) Leçons apprises.....

2- Les exploitants miniers développent des stratégies internes pour empêcher le travail des enfants sur leur site.....

2-a) Défi

2-b) Réponses.....

2-c) Résultats.....

2-d) Description de la bonne pratique.....

2-e) Leçons apprises.....

3- Les enfants participent à l'élimination des pires formes de travail par les activités ludiques et de communication.....

3-a) Défi

3-b) Réponses.....

3-c) Résultats.....

3-d) Description de la bonne pratique.....

3-e) Leçons apprises.....

4- Les espaces pour enfants comme moyen de lutte contre le travail des enfants.....

4-a) Défi

4-b) Réponses.....

4-c) Résultats.....

4-d) Description de la bonne pratique.....

4-e) Leçons apprises.....

Introduction

Au sein de nombreuses communautés urbaines et rurales au Bénin, des milliers d'enfants âgés de 5 à 17 ans, continuent de travailler sur les sites d'exploitation de graviers ou de concassage de granite malgré les nombreuses sensibilisations et les différents textes de lois ratifiés par l'Etat pour interdire le phénomène. Au nombre de ces conventions, nous pouvons citer la convention 138 de l'OIT fixant l'âge minimum d'accès à l'emploi et la 182 relative aux pires formes de travail des enfants. Les familles évoquent la pauvreté comme raison pour exposer leurs enfants aux pires formes de travail des enfants.

Dans un tel contexte, il n'est pas tolérable de laisser perdurer ces genres de pratiques très dangereuses. Ainsi le refus de compromettre l'avenir des enfants justifie les stratégies de tous ordres mis en place pour éradiquer le fléau social que constitue le travail des enfants sous toutes ces formes.

Dans cet élan et ayant pris la mesure du défi à relever, le Programme IPEC de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), avec l'appui financier du Département américain du travail (USDOL), a mis en œuvre le projet ECOWAS II (Décembre 2010-Avril 2014) pour lutter contre les pires formes du travail des enfants notamment dans les mines et carrières artisanales du Bénin.

A cet effet, ECOWAS II a développé une approche originale par des actions ciblées dans les régions où prévalent les pires formes de travail des enfants. Ces actions ont été menées en collaboration avec différents acteurs notamment le Comité Directeur national de lutte contre le travail

des enfants (CDN), la Direction Générale du Travail, la Direction Générale des Mines, l'Observatoire Intersyndical de Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants au Bénin (OBISACOTE), le Conseil National du Patronat (CNP Bénin), les ONG Terre des hommes (TDH) à Zakpota, Recherches et Actions pour un Développement Endogène (ARED) à Dogbo et Lokossa, et l'Association pour la Promotion de l'Enfance Malheureuse (APEM) à Parakou.

Dans une dynamique de durabilité et de consolidation des acquis des moyens de prévention et de lutte efficace contre le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin, quatre (04) bonnes pratiques issues de la mise en œuvre du projet ECOWAS II ont été identifiées.

Bonne pratique N.1: « *Les femmes des communautés d'épargne et de crédit interne (CECI) réorientent leurs actions de solidarité communautaire pour le maintien des enfants à l'école* »

Bonne pratique N.2: « *Les exploitants miniers développent des stratégies internes pour empêcher le travail des enfants sur leur site* »

Bonne pratique N.3: « *Les enfants participent à l'élimination des pires formes de travail des enfants à travers des activités ludiques et de communication encrées sur le SCREAM* »

Bonne pratique N.4: « *Les espaces pour enfants comme moyen de lutte contre le travail des enfants* »

La présente brochure nous présente ces quatre bonnes pratiques.

Chaque bonne pratique prend en compte cinq éléments déterminants.. Il s'agit du « *Défi* » qui consiste à exposer le problème à résoudre. Ensuite, la rubrique « *Réponses* » dans laquelle est présentée l'action engagée face au défi ; puis celle « *Résultats* » qui mentionne les fruits de la mise en œuvre de l'action. Enfin, « *Description de la bonne pratique* » fait ressortir les détails la bonne pratique, et la rubrique « *Leçons apprises* » montre les enseignements tirés de l'expérience.

BONNE PRATIQUE N.1 : Les femmes membres des communautés d'épargne et de crédit interne (CECI) réorientent leurs actions de solidarité communautaire pour le maintien des enfants à l'école

Localisation : Zakpota

Domaine d'intervention : Renforcement pouvoir économique et solidarité communautaire/ Renforcement de la scolarisation des enfants

Zone(s) d'intervention : Rurale

Agence(s) d'exécution : Terre des Hommes

1-a) Défi

Zakpota est l'une des communes du département du Zou caractérisées par une pauvreté économique très accrue. Dans ces conditions, des familles organisent l'exode massif de leurs enfants vers le Nigéria pour se livrer au travail dans les mines et carrières. Pour trouver une alternative viable d'amélioration des capacités des parents à subvenir aux besoins de leur progéniture sans les exploiter, ECOWAS II, en collaboration avec l'Ong partenaire Terre des Hommes a mis en place un programme dénommé « *Projet transfrontalier de lutte contre l'exploitation, traite et maltraitance des enfants sur l'axe Abeokuta-Zakpota* ». Les actions entreprises dans le cadre de ce projet visaient

notamment la prévention du travail des enfants dans les carrières de graviers d'Abeokuta au Nigéria.

1-b) Réponses

Les actions de prévention à l'endroit des enfants, cibles du projet, sont entre autres , l'appui à la scolarisation , ou à l'apprentissage d'un métier pour ceux qui n'ont plus l'âge d'aller à l'école, l'appui aux familles des enfants bénéficiaires par le renforcement de capacités et l'encadrement des femmes dans la conduite de leurs Activités Génératrices de Revenus etc... Mais la dernière action a particulièrement retenu l'attention de plus d'un puisqu'elle a engendré les Communautés d'Epargne et de Crédit Interne (CECI) avec l'appui de la Caritas d'Abomey.

Les mères d'enfants, membres de cette communauté se cotisent entre elles pour soutenir financièrement la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR) comme l'élevage, la transformation agro-alimentaire, ou le petit commerce.

La méthodologie des Communautés d'Epargne et de Crédit Interne dont la Caritas fait la promotion est différente du fonctionnement des Institutions de Microfinance. Elle n'injecte pas de fonds externes au niveau des groupements féminins. Les CECI, sont des groupes de personnes qui se choisissent elles-mêmes et constituent un fonds commun à partir duquel les membres peuvent faire des emprunts. Les prêts sont remboursés avec intérêt, ce qui permet d'augmenter les fonds. Ces activités d'épargne et d'emprunt sont entreprises au cours d'un cycle à durée prédéterminée (08 à 12 mois en général) à la fin duquel les fonds

sont partagés entre les membres proportionnellement à leur épargne totale. Les membres sont libres d'utiliser la somme qu'ils ont perçue comme bon leur semble et peuvent notamment la réinvestir dans un autre cycle. En dehors de cela, les CECI disposent d'un fonds secondaire de solidarité communautaire destiné à dépanner les membres en cas d'urgence.

1-c) Résultats

Les indicateurs de performances des CECI à Zakpota renseignés dans le rapport d'activités du mois de Mars 2014 de Caritas montrent que 17 communautés d'épargne et de crédit mises en place sont fonctionnelles avec au total 520 membres dont 477 femmes. L'épargne cumulée enregistrée de Janvier 2013 à Janvier 2014 est de 4.243.850 FCFA et le montant des crédits en cours est de 3.314.000 FCFA, avec 79,20% de membres ayant de crédits en cours. La valeur du fonds social de garantie est estimée à 294.475 FCFA. Le succès de l'expérience a conduit à l'extension du modèle dans les autres communes partenaires du projet. Les femmes membres rencontrées ont témoigné de l'impact positif des CECI sur leurs activités génératrices de revenu. Au cours des rencontres relatives aux questions d'épargne et de crédit, les membres discutent aussi des questions de suivi des enfants à l'école et des moyens de lutte contre les pires formes de travail des enfants

1-d) Description de la bonne pratique

La Communauté d'Épargne et de Crédit Interne (CECI) regroupe des femmes qui font une cotisation sur une périodicité définie. Les sommes mobilisées par elles-mêmes sont distribuées sous forme de crédit aux demandeurs et un fonds social de garantie est mis en place pour mener

des actions de solidarité entre les membres des groupements. Elles avaient l'habitude d'utiliser ces fonds pour soutenir les œuvres communautaires souvent en cas d'évènements heureux ou malheureux d'un des membres de la CECI. En réalité une grande partie de ces fonds était beaucoup plus destinés aux fêtes de fin d'année entre membres et à des dépenses à la limite, inutiles.

Mais face aux cas de renvoi des enfants à l'école pour cahiers, photocopies, frais scolaires, etc., les CECI sont allées au-delà de leurs habitudes courantes. Elles ont eu l'idée géniale de réorienter le fonds social de garantie vers l'appui scolaire pour encourager et améliorer la scolarisation de tous les enfants de leur communauté sans distinction, ceci par l'octroi de fournitures scolaires ou tout autre besoin à satisfaire pour éviter leur renvoi de l'école.

.

1-e) Leçons apprises

Lorsque les populations ont une bonne compréhension des enjeux de la lutte contre le travail des enfants, elles sont en mesure de se mobiliser et de s'engager dans des initiatives porteuses, sans qu'il ne soit nécessaire de mobiliser des fonds externes.

BONNE PRATIQUE N.2: Les exploitants miniers développent des stratégies internes pour empêcher le travail des enfants sur leur site

Localisation : Parakou

Domaine d'intervention : L'exploitation des carrières

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Direction générale des mines en partenariat avec APEM Ong

2-a) Défi

Dans les différentes communautés d'intervention du Projet ECOWAS II, la commune de Parakou est la plus réputée en matière de concassage de granite, l'une des pires formes du travail des enfants. En collaboration avec la Direction Générale des Mines et l'ONG APEM, le Projet ECOWAS II a mis en œuvre le programme d'action « élimination du travail des enfants dans les mines et carrières à travers l'amélioration de la productivité des artisans miniers » Au démarrage du projet l'ONG APEM a dénombré plus de 300 enfants travaillant à temps plein ou à temps partiel sur les deux sites partenaires du projet. L'action étant beaucoup plus orientée vers l'amélioration de la productivité, seulement 125 enfants et leur famille ont été sélectionnés pour bénéficier des appuis directs (kits scolaires, appui aux AGR). Il a été noté une certaine résistance des mères dont les enfants n'ont pas bénéficié d'appui direct.

2-b) Réponses

Pour amener l'ensemble des exploitants et ouvriers des carrières de la zone à s'engager dans la lutte, ECOWAS II et son agence d'exécution partenaire la Direction Générale des Mines en partenariat avec l'ONG APEM ont mené essentiellement des actions de sensibilisation, et de conscientisation de tous les acteurs des sites miniers ainsi que la formation sur la sécurité et la santé au travail. Cette formation a été suivie de la mise en place des comités de surveillance, de sécurité et de santé au travail comprenant aussi bien les représentants des exploitants que des représentants des différentes catégories d'ouvriers.

ECOWAS II a, par ailleurs, assuré la distribution aux acteurs des kits de protection (gants, bottes, caches-nez etc...) pour faciliter leur travail et améliorer leur productivité.

2-c) Résultats

Les exploitants des carrières ont mis en place des règles de fonctionnement interne qui prévoient des sanctions à l'encontre des exploitants ou des parents qui emploieraient des mineurs sur leur site.

Des dispositifs d'alerte ont également été mis en place et permettent de signaler à l'animateur ou aux responsables des sites, la présence d'enfants mineurs travailleurs.

La Direction Générale des Mines a engagé un processus qui a conduit à la signature par les représentants des exploitants miniers artisanaux, et par les Ministres en charge du Travail et en charge des mines, d'une

charte d'engagement des exploitants miniers artisanaux contre le travail des enfants dans les mines et carrières.

2-d) Description de la bonne pratique

Les exploitants miniers ont développé des pratiques internes pour empêcher le travail des enfants sur leur site. Ils ont édité des règles de sécurité et de santé, et ont organisé la surveillance sur chaque site. Pour le cas de Parakou, l'une des mesures internes appliquées pour décourager les mères récalcitrantes est le refus de donner de bloc de granite à concasser aux mères d'enfants qui continuent d'amener leurs enfants sur le site. En les privant ainsi du bloc de granite, "matière première" de leur activité de production, les femmes n'ont plus autre alternative que de laisser leurs enfants à l'école ou dans les centres d'apprentissage. Ainsi grâce au dynamisme de tous les acteurs, un dispositif d'alerte, de suivi et de sanction a permis de réduire considérablement l'effectif des enfants travailleurs sur les carrières

2-e) Leçons apprises

La responsabilisation des exploitants miniers permet de veiller au non-retour des enfants sur les sites. Cet engagement personnel et volontaire des exploitants constitue une réponse locale plus efficace, une méthode mieux adaptée aux réalités de chaque site, et qui s'impose à chacun. Les sanctions identifiées localement sont donc plus efficaces que celles répressives.

BONNE PRATIQUE N.3 : Les enfants participent à la lutte contre le travail des enfants par les activités ludiques ou de communication encrées dans le SCREAM

Localisation : Lokossa et Zakpota

Domaine d'intervention : Protection psychosociale

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : ARED et TDH

3-a) Défi

Dans les communes d'intervention du projet ECOWAS II comme dans les zones situées autour des sites de mines et carrières, il est souvent noté qu'aux heures et jours de repos scolaires (mercredi soir, week end et les congés), les élèves se rendent temporairement dans les mines et carrières en quête d'argent ou pour aider les parents. Une telle situation constituait un risque permanent pour les enfants car nombreux sont ceux qui sont pris au piège et abandonnent les classes ou les centres d'apprentissage pour s'installer dans les pires formes de travail des enfants. Les parents évoquent les difficultés et risques à laisser les enfants seuls à la maison les jours de repos.

Par ailleurs, il a été constaté que les enfants n'étaient pas suffisamment actifs dans la lutte contre le travail des enfants alors qu'ils détenaient plus d'informations sur leurs camarades victimes ou à risque des pires formes de travail des enfants. Ils comprenaient mieux que les adultes les difficultés et conditions de leurs camarades travailleurs et pouvaient mieux s'auto surveiller ou s'auto protéger.

3-b) Réponses

Pour occuper de façon saine les enfants pendant les jours de repos et assurer leur meilleure implication dans les stratégies de lutte contre le travail des enfants, ECOWAS II a développé à leur endroit, des activités psychosociales basées sur le SCREAM. Le SCREAM signifie la défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias. Cela a notamment consisté en la mise en place des espaces d'accueil, d'écoute, de rencontre, d'information, d'éducation et de divertissement pour les enfants. Au sein des espaces ainsi créés, les enfants préparent et déploient des stratégies de riposte contre les pires formes de travail des enfants à travers théâtre, sketch, dessin, danse, chant, journaliste etc. A cet effet, à Lokossa par exemple, Ecowas II a formé les enseignants encadreurs pour renforcer l'environnement protecteur de l'enfant et accompagner les écoles dans la mise en place du SCREAM.;

Dans la commune de Zakpota, l'ONG Terres des Hommes, partenaire local d'ECOWAS II a mis en place deux clubs de jeunes et le Point Espoir

3-c) Résultats

Les enseignants-encadreurs ont aidé les enfants à produire des sketches sur des thématiques liées à la vie des enfants dans la carrière, à faire des travaux manuels et organiser des matches de football. Le SCREAM a permis de faire la découverte de talents et aptitudes artistiques cachés au niveau des apprenants.

3-d) Description de la bonne pratique

La pratique de l'approche SCREAM, a permis de stimuler et de réveiller les talents des apprenants. Les enfants sont devenus des vecteurs de leur autoprotection par le développement d'activités ludiques ou de communication.

A travers le SCREAM, ils dessinent des situations d'enfants travaillants dans les carrières, développent la capacité de communiquer par l'art et font des sketches qui éveillent les consciences sur leurs situations.

Ainsi dotés de telles aptitudes, les enfants sont les premiers à être sollicités pour les activités de sensibilisation des masses sur le travail des enfants. Ils participent à travers les jeux, les sketches, les poèmes à éveiller la conscience des décideurs, des acteurs et les partenaires lors des grandes manifestations publiques. Ce sont plutôt les troupes d'enfants qui sont préférées à celles des adultes censées être plus professionnelles pour passer les messages sur le travail des enfants. Aujourd'hui les différents groupes de théâtres, de danses ou autres sont sollicités par différents acteurs de la protection des enfants pour participer aux activités de sensibilisation. La pratique se généralise dans les zones d'intervention du projet, et il est de moins en moins concevable

qu'on organise des campagnes de sensibilisation sur des questions liées aux enfants sans donner la parole aux enfants à travers sketch, théâtre, danse etc.

3-e) Leçons apprises

Le SCREAM a permis de renforcer tout le système de protection et de soutien à l'enfant pour son bien-être et sa capacité d'adaptation dans son cadre de vie. Ainsi l'éveil créatif et intellectuel des enfants se sont vus renforcer. Indirectement, la pratique du SCREAM a favorisé une prise de conscience des élèves eux-mêmes qui se considèrent désormais comme des vecteurs de la défense, de la sensibilisation et de la protection des enfants contre les pires formes du travail des enfants.

À travers les activités attrayantes du SCREAM, les enfants ont réussi à développer des aptitudes dans la vie active : qui acteurs de théâtre, qui artistes musiciens, qui danseurs, qui journalistes, qui footballeurs, qui décorateurs, etc. Autant de talents dénichés qui peuvent être déterminants dans leur avenir.

ZA -KPOTA, disons la plus pauvre commune du BENIN.

Le trafic est le recrutement, le transport, le transfert, le recel ou la réception d'un enfant dans le but de son exploitation .Il existe plusieurs sortes de trafic .Dans notre commune, nous pratiquons le trafic transfrontalier .Ce dernier implique nécessairement le déplacement d'un enfant de son pays d'origine vers un autre pays dans bus d'être exploité. Nos parents envoient les enfants au Nigéria, Côte D'Ivoire.....Ces enfants souvent âgés de 6 à 14 ans .C'est des êtres en développement. Du fait de leur jeune âge (moins de18 Ans), ils sont sous la responsabilité des adultes (à qui ils doivent respect et soumission) qui finissent par l'embrigader et l'assujettir. Leur avis importe très peu dans les décisions qui, pourtant les concernent .Les enfants victime de trafic proviennent surtout des milieux ruraux, démunis, bien souvent de familles nombreuses. Ils sont non scolarisés. Les enfants victimes de trafic sont au service d'autres personnes pour des taches qui, généralement, dépassent ses capacité physiques, intellectuelles et /morales.

Ils travaillent beaucoup mais ne jouissent point du fruit de ses efforts .Ils sont donc exploités. Ils sont victimes du manque de connaissance sur les droits de l'enfant. Ils subissent des conséquences de la démission des adultes de leur Rolle parental.

Chers parents, ensemble disons fin au trafic des enfants dans la communauté de ZA-KPOTA.C'est ce fait que notre commune n'évolue pas. Au nom de Terre des hommes, nous disons non au trafic des€23/08/2013 enfants.

**D'APRES LE JOURNALISTE VIGAN GEORGES AMBROISE
«D&G AMBORISSE »**

Elève en classe de SECOND au CEG ALLAHE

BONNE PRATIQUE N.4: Les espaces pour enfants comme moyen de lutte contre le travail des enfants

Localisation : Parakou

Domaine d'intervention : Protection des petits enfants dans les mines et carrières

Zone d'intervention : Urbaine

Agence d'exécution : Direction générale des mines en partenariat avec APEM-Ong

Mots clés :

4-a) Défi

Face aux nombreux cas d'accident enregistrés sur les sites d'exploitation de granites et de graviers, il était temps de trouver un moyen pour sécuriser surtout les tout petits enfants qui accompagnent leurs mamans dans les carrières. Sur la carrière de Parakou, la majorité des ouvriers sont des femmes mères d'enfants. En dehors de leurs enfants en âge scolarisable, il y a des enfants de 0 à 5 ans qui les accompagnent et qu'elles sont obligées de garder. Ces enfants présents sur les sites sont exposés à des risques de plusieurs natures vu l'environnement dangereux dans lequel travaillent les parents, et la fragilité de leur santé. Leur présence aux côtés des mamans réduit le rythme de travail et la productivité de celles-ci. Certaines mamans n'hésitent pas à solliciter leurs enfants en âge scolarisable pour assurer la garde des tout petits.

4-b) Réponses

ECOWAS II a mis en place des espaces pour enfants dotés de jeux ludiques sous l'encadrement d'animatrices spécialement formées pour l'encadrement et la prise en charge des enfants.

4-c) Résultats

La mise en place des espaces - enfants a permis une nette amélioration de la productivité des mères d'enfants mais a aussi et surtout permis de placer les enfants dans un environnement sécurisé à l'abri des risques auxquels leurs mamans les exposaient. Non seulement les enfants ne sont désormais plus exposés au soleil, et à la poussière, mais ils évoluent dans un environnement où ils se livrent aux activités d'éveil et de stimulation. Les enfants en âge scolarisable ne sont plus sollicités pour la garde des enfants et peuvent mieux se consacrer à leurs études ou formation professionnelle.

-

4-d) Description de la bonne pratique

A la fin du projet il devait se poser la question de la continuation des activités au niveau des espaces pour enfants, surtout le paiement des salaires des animatrices. Un dialogue a été initié entre les acteurs qui ont fait preuve d'une grande prise de conscience à œuvrer pour la pérennisation des espaces-enfants. Il a été convenu d'un montant forfaitaire à payer par enfant par jour. La redevance hebdomadaire sera prélevée à la source par les exploitants. L'association des exploitants s'est également engagée à compléter les ressources ainsi mobilisées auprès

des mamans afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement des espaces.

4-e) Leçons apprises

Le dialogue social est un instrument essentiel qui peut permettre de résoudre des questions difficiles malgré les conditions précaires des différents acteurs.